



Tutorat Associatif Toulousain (T.A.T)

Association n° W313002693

133, route de Narbonne, 31400 Toulouse

Contact : secretariat@tutoweb.org / 07 81 83 25 51

Procès verbal

Assemblée Générale de mi-mandat

Samedi 16 mai 2020

161 membres votants présents ou représenté par procuration

La présidente ouvre la séance.

A l'ordre du jour :

- Vote du Procès Verbal de l'Assemblée Générale précédente
- Point chargés de mission photocopiés
- Point de mi-mandat du bureau
- Présentation et vote d'une charte graphique
- Proposition d'adhésion aux associations monodisciplinaires
- Présentation de la REES
- Modification des Statuts et du Règlement Intérieur
- UE TAT : vote de nouvelles grilles et motion EV
- Vote des fiches de poste
- Ouverture de postes

1. Vote du Procès Verbal de l'Assemblée Générale précédente

"L'Assemblée Générale adopte le Procès Verbal de l'Assemblée Générale du
17 octobre 2019"
161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S'abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2019 a été
adopté à l'unanimité

2. Point chargés de mission photocopiés

1. Point CM polys Tut'entrée : Sarah Cabanie

Son bilan a déjà été fait à l'AG précédente, puisque sa mission était déjà terminée, mais elle tient à profiter de ce point pour souligner que même si ce poste peut représenter une

grande charge de travail, cela reste tout à fait gérable avec une bonne organisation. De plus, ce poste est très gratifiant, donc n'hésitez pas à la contacter si vous êtes intéressés.

2. Point CM polys communs : Neïla Keddari

Pour le S2, elle a eu à gérer 6 polys. Elle a notamment ré-écrit les textes des anciennes annales de SSH et finit la compilation de l'UE7, sans difficultés particulières, avec les épreuves d'imprimerie mi-décembre. En chiffre, cela représente **446 packs écoulés** (177 à Purpan, 157 à Rangueil et 112 à Maraîchers).

Dans le travail qu'elle est encore en train d'effectuer, il y a la préparation des transmissions de son poste, et la recherche de piou.

Au niveau de son bilan, elle souligne qu'il s'agit d'un poste responsabilisant (organisation, travail d'équipe et deadline...). En prérequis, il faut aimer un peu la bureautique, avoir de la patience, et du temps l'été, puisque c'est l'été que le plus gros du travail est à faire. Elle tient à remercier le bureau, elle a fait au mieux pour accomplir la mission qui lui a été donnée, mais aussi les co-CMs et les vieux pour l'aide toujours présente. Elle remercie aussi les tuteurs pour la relecture, sans qui rien n'est possible. Elle est très heureuse d'avoir pu apporter cette dernière contribution au TAT.

3. Point CM polys Maraîchers : Gabin Dijs

Depuis la dernière Assemblée Générale, il a compilé les chapitres qui lui avaient été rendus en retard, a été présent aux épreuves chez l'imprimeur avec ses co-CMs, participé à la réflexion sur les adaptations nécessaires l'an prochain (nombre et mission des futurs CMs et relecteurs). **112 packs** ont été vendus à Maraîchers, c'est moins que prévu, mais il reste content de pouvoir aider les PACES comme ça.

Il en retient que c'est un travail de l'ombre nécessaire, dont on tire de la fierté en voyant les polys à la BU. Il faut être organisé sur ses deadlines et plannings, il faut gérer une équipe qui n'est pas habituée à travailler pour d'autres mais qui est souvent très motivée. Heureusement, en cas de difficulté, on n'est pas seul, avec les co-CMs voire le bureau, notamment le trésorier. Il a hâte d'avoir un piou et remercie ses co-CMs et les relecteurs.

3. Point CM polys Purpan et Ranguail : Dorine Vannobel et Alison Prosper

Ce point est présenté par Neïla, Alison et Dorine étant malheureusement indisponible le jour de l'Assemblée Générale.

Au S1, **329 polys** ont été commandés à Purpan, et **302** à Ranguail. Au S2, c'était **177** à Purpan et **157** à Ranguail.

Pour faire le bilan de ce S2, les polys étaient prêt dès Novembre, les épreuves étaient faites mi-Décembre, il y a eu quelques soucis, notamment avec des graphiques qui ne passaient pas à l'impression. Il y a beaucoup de cours en commun donc il y a également un gros travail d'équipe, rendus plus facile par les Google docs.

Au final sur l'année, le travail a été bien facilité par l'utilisation des Drive et de Google docs. L'échange entre tuteurs et CMs était bien fluides, un gros travail d'équipe a été effectué. Le plus important est l'organisation, et la disponibilité, la distribution des chapitres et cours selon les vœux de chacun, et enfin le respect des deadlines. Il leur reste à trouver des pious, n'hésitez pas à vous motiver et contactez les si vous êtes intéressés !

3. Point de mi-mandat du bureau

1. Point RI : Anas Houssaini, Jérôme Vacquié et Nicolas Lunel

Ce point est présenté par Anas pour les trois Responsables Imprimeries.

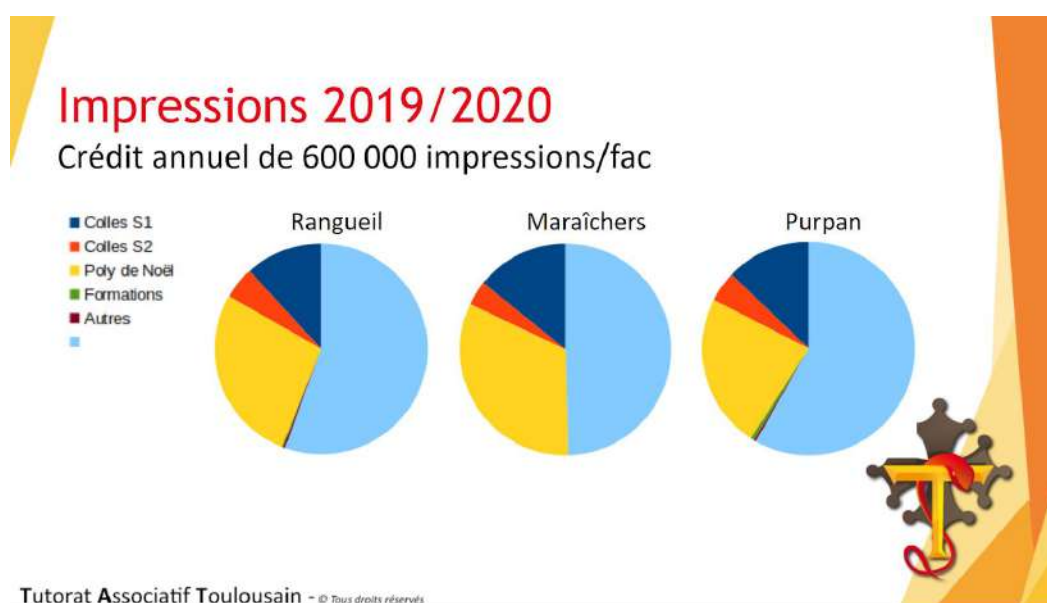
Concernant **les colles**, il y a eu un envoi systématique d'une demande de relecture aux professeurs. Beaucoup acceptent de les relire, augmentant la qualité de ce service. Il y a également le système de relecture inter-facultés pour les matières communes. L'adaptation au confinement a été mise en place, avec le passage aux colles en lignes et un programme mis à jour.

Ensuite, **les polys de Pâques** proposent des sujets types et QCMs supplémentaires. Les sujets types sont communs aux trois facs dans les matières communes. Ils contiennent des rubriques TAT BEM et TAT innovations pédagogiques. Comme les colles, ils ont été relus entre facs autant que possible, pour fournir le meilleur service possible. Pendant le

confinement, les QCMs devenus obsolètes ont été identifiés et marqués comme tels. Les polys ne seront pas imprimés cette année.

Le concours blanc du S2, il a également été relu sur de nombreuses matières par les professeurs, et également en inter-facs. Il a fallu le compiler, et avec le confinement et les différents changements de MCC, l'éditer pour le mettre à jour. Il a été scindé en deux parties suites aux dernières MCC avec un nombre de QCM réduit. La première partie a eu lieu les 11 et 12 mai 2020. De plus, **les corrections détaillées**, celles S1 de 2019 sont réalisées et celles du S2 de 2020 sont en cours.

La librairie a régulièrement été remplies avec les différents documents (annales, polys, colles, tatout résumé...), et de nombreux **OCMs de SSH** ont été mis à disposition des PACES dans l'onglet tatout résumé. Enfin, avant le confinement, des **formations** avaient été organisées, en génome pour Purpan, biophysique pour Rangueil, et SSH commune aux trois facultés.



Question de Julien, ancien membre du bureau : Est-il possible de préciser sur le graphique ce que représente le cyan, que veut-il dire ?

Anas : Il s'agit de la quantité restante d'impressions, on a donc fait un peu moins de la moitié des impressions accordée par la fac gratuitement.

2. Point RFs Maraîchers : Garance Casanovas et Abel Girard

Ils ont pris leurs postes fin octobre avec l'aide des anciens RFs. **10 colles** ont été organisés au S1, dont 2 à thèmes (Halloween et Noël), une **permanence** chaque lundi, et une exceptionnelle en commun avec Purpan et Rangueil.

Concernant **la communication**, le Snap a été fréquemment utilisé. L'instauration des badges pour les RMs l'an dernier a continué cette année, pour permettre une meilleure visibilité.

Il y a eu beaucoup de travail à faire au début du S2 : clôture du S1 et lancement S2. Ce semestre, il y a eu 8 colles dont une à thème (Saint Valentin), deux de SSH, et une de spécialités, sur la plateforme QCM Tutorat Santé. Il y a également eu la formation SSH.

Au niveau des **événements**, on peut citer les ateliers TAT-ACEMT, le CCB S1 et la distribution des résultats, les packs de polys S1 et S2, Infosup, le WET (Week-End des Tutorats)...

Pendant **le confinement**, il y a eu la mise en place des Tatoutrésurésumé en ligne avec également la gestion de la correction. Une nouveau planning de colle a été instauré sur Gform pour assurer la continuité pédagogique, avec une colle de spécialités, 6 colles avec deux matières et le concours blanc.

Au final, même s'il y a eu quelques moments difficiles, des activités parfois chronophages, ce mandat a pour l'instant été une expérience très enrichissante avec beaucoup de rencontres.

3. Point RFs Purpan : Eva Doré et Corentin Rousserie

Parmi les actions réalisées depuis le début du mandat, il y a notamment **19 colles** (7 au S1 et 12 au S2), dont 3 de SSH, et 4 non présentielle. 3 d'entre elles étaient à thème (Halloween, Noël et la Saint Valentin). Il y a également eu une **permanence** par semaine et la permanence exceptionnelle, ainsi que la formation génome et la formation SSH.

Les **événements** supervisés ont été nombreux : CCB S1 (surveillance et distribution des résultats, stands des résultats), packs de polys S1 et S2, JPO, recrutement et formation des RMs du S2, Tatoutrésurésumé, divers événements BEM-OREO, WET...

Depuis le début du **confinement**, les Tatoutrésurésumé ont continué par Gform puis Discord, les colles ont été réorganisées sur Gform, il y a eu 3 colles de plus avec toutes les matières. Le CCB du S2 a dû être adapté aux nouvelles modalités sur Gform, bravo aux RMs pour leur réactivité.

Pour conclure, le S1 comme le S2 se sont déroulés jusqu'à maintenant avec des équipes très motivées, c'est une expérience exceptionnelle, gratifiante et enrichissante, encore plus grâce aux retours des PACES.

4. Point RFs Ranguel : Noémie Brunel et Gaspard Loison

Leurs actions réalisées comportent **13 colles**, dont 2 de SSH, et autant de **permanences** hebdomadaires, plus la permanence exceptionnelle. 5 étaient en ligne à cause du confinement, 3 à thème. Il y a également eu deux formations : RMN, en deux parties, et SSH.

Parmi les nombreux **événements**, on peut citer le CCB S1, la distribution des packs de polys S1 et S2, la mise en place du Tatoutrésumé, les JPO, le stand des résultats S1, Studyrama, Infosup, le WET, la semaine détente, les ateliers TAT-ACEMT...

D'**autres actions** importantes ont été le lancement du S2 et la clôture du S1, avec le recrutement de 21 RMs, et l'attribution des tuteurs aux équipes matières, la vidéo de soutien aux PACES, la gestion du forum, des visites de lycées, et la mise en place des Tatourésumé sur Discord.

Malgré les nombreuses heures passées devant le lecteur optique, cette année est pour l'instant une très belle expérience pleine de bonne humeur.

5. Point Webmasters : Anna Alda et Thomas Chivot

Le travail effectué peut se diviser en plusieurs catégories.

Déjà, "**le travail de l'ombre**", peu visible de l'extérieur : il y a eu le tri des 3000 mails en suspens, ainsi que du Drive, divers mises à jours de la base de données, l'ouverture puis la fermeture des commandes de polys au S1 et au S2...

Concernant la **plateforme QCM Tutorat Santé**, ils se sont chargés de l'inscription de nombreux tuteurs et RMs sur la plateforme, ont supervisé la réalisation d'une colle en ligne au S1 et au S2 (pour les spés), et ont participé au national aux discussions sur l'avenir de la plateforme. Ils ont cependant rencontré des difficultés sur des tâches importantes, comme des bugs de la base de donnée (notamment sur les rôles des tuteurs), l'actualisation des grilles de notation des tuteurs, la refonte des cursus et des grades des membres du bureau sur le site, l'attribution des voeux matières des tuteurs au S2, le travail sur l'**algorithme du jugement majoritaire** pour le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de rentrée (celui ne sortant à la base que le graphique et le nom du gagnant, sans les chiffres précis), et enfin le travail toujours en cours sur la **page des dons**. Ils tiennent à profiter de l'Assemblée

Générale pour vous rappeler de mettre à jour vos informations sur Tutoweb, sans quoi c'est extrêmement difficile pour eux de travailler.

Ensuite, "**le travail de jour**", plus visible : travail en commun avec l'association CodeAnon pour créer un **nouveau site** pour remplacer l'actuel, la publication sur le site des **Tatoutcompris**, réponse à de très nombreux **mails**, notamment sur la réforme.

Enfin, en tant que MdB, ils ont participé aux différents **événements** du Tutorat (CCB, salons d'orientation, FMS, congrès, etc...=)

6. Point Respo Innovations Pédagogiques : Danil Azouz

Tout d'abord, plusieurs **vidéos** ont été réalisées sous son mandat : deux de pédagogie inversée (anatomie, pour les 3 facs), et un service après vente des QCMs (optique, Purpan et Rangueil), pour lequel il est très satisfait du nombre de vues. Un nouveau projet, "C'est pas PACES", devait voir le jour mais a été plus ou moins annulé à cause du tournage compliqué par le confinement.

Du côté **des fiches et les flashcards**, de nombreux projets ont été ajoutés à l'onglet "innovations pédagogiques" de la librairie, avec un nouveau format, les fiches astuces, une aide à la résolution de QCMs typiques.

Un autre nouveau projet a été **le guide du S2**, contenant un descriptif du programme, des témoignages, différentes astuces. Son but est d'être un équivalent à la Tut'entrée pour le S2, en permettant de bien se lancer dans le semestre.

En vrac, il y a également eu d'autres beaux projets : en plus des fiches, des mots croisés pédagogiques ont été publiés dans les polys, mais surtout **l'instagram pédagogique**, qui connaît un succès croissant, avec ses mini fiches rappels.

Il a également assuré les tâches de membre du bureau, comme les **événements** (CCB, Infosup, Studyrama, Stand des résultats...), et a organisé des réunions avec son équipe en fin de S1 et en début de S2. Il remercie tous les tuteurs et RMs, de l'équipe comme hors de l'équipe, qui ont fait beaucoup pour l'aider, notamment pour les fiches et flashcards, et vous invite à le contacter si vous voulez porter un projet, mais également si vous êtes intéressés pour reprendre son poste, puisque suite aux changements de Règlement Intérieur que nous voterons aujourd'hui (voir plus bas), l'élection/démission du poste passera en Juin.

7. Point Respo BEM : Marie-Estelle Delpiroux

De très nombreuses actions ont été menées à bien depuis le début de son mandat, une bonne partie étant tout simplement la **poursuite de projets** des années passées. On peut citer les TAT mensuels, les témoignages dans les polys de Noël et de Pâques, les ateliers de bien-être et de gestion du stress (dont elle a rédigé le document bilan), le trophée TAT...

Elle a aussi relancé **la semaine détente**, qui n'avait pas eu lieu l'an dernier, mais il y a eu très peu de participants, ce projet est à repenser pour les années futures.

Un nouveau projet a été **le poly BEM**, qu'elle a adoré faire et aimerait voir sa pérennisation dans le futur.

Elle a également pris part à la gestion de l'équipe BEM-OREO, et a organisé la réunion d'information pré-stand avec le Pr. Raynaud. Au niveau des contacts avec les PACES, elle a répondu à de nombreux messages Facebook.

De plus, elle a participé au WER (Week-End de Rentrée de l'ANEMF), et à d'autres **événements** comme la distribution des polys, de nombreux GDT dont 2 à son initiative, et elle a présenté sa filière au speed-dating de l'orientation.

Il lui reste à faire certains posts Tutoweb pour faire les retours des différents événements, et commencer la préparation de ses transmissions.

Son travail a continué pendant **le confinement**, avec la vidéo de soutien et d'encouragement, le groupe Facebook "Tatout Confiné", le formulaire "Restons en contact" (11 réponses à ce jour), les publications BEM sur l'Instagram du TAT, et la 3ème manche du trophée TAT en approche.

8. Point Respo Com : Aurélien Stronock

Tout d'abord, il a réalisé de nombreuses **affiches** : pour les ateliers de bien-être et de gestion du stress, les formations RMN, SSH et génome, les trophés TAT, la permanence exceptionnelle, la semaine détente, la commande des polys S2, la présentation de Lydia, la journée de l'orientation, la présentation de Parcoursup, le concours blanc, les activités BEM...

Concernant les réseaux sociaux, sur **Facebook**, il a publié toute les affiches, mais aussi les vidéos (pédagogique : optique, et OREO : IFSI), le message de bon courage pour le concours, les informations concernant le report du concours de chimie à Purpan, l'ouverture du compte Instagram, la publication du poly BEM et du guide du S2, l'inscription aux spécialités,

les informations sur la continuité pédagogique du TAT, le partage de plusieurs communiqués des élus, les TAT mensuels BEM et le TATout compris. En moyenne, chaque publication a été vue 3650 fois, et il a répondu aux messages de 250 personnes. Ensuite, sur **Twitter**, réseau social utilisé pour la communication externe, il a fait plusieurs tweets non destinés aux PACES : sur l'AG de rentrée, sur notre présence aux congrès (WER, WET), aux salons d'orientations (Infosup, Studyrama), aux JPO, et sur notre conseil d'administration. En moyenne, chaque publication a été vue 3000 fois. Il a également **créé un compte Instagram** pour le TAT, au départ pour du contenu pédagogique, puis également pour du contenu BEM. Il y a des fiches dédiées aux cours communs, mais également pour les matières spécifiques à chaque faculté. Des storys avec des QCMs ont aussi été faites. Pendant le confinement, ce support a été utilisé pour partager des conseils de tuteurs. Aujourd'hui, ce compte a 1230 abonnés et fait en moyenne 1300 vues et 120 likes par post. Il tient à remercier l'équipe innovations pédagogiques pour l'aide apportée, c'était un projet qui lui tenait à coeur.

Enfin, concernant la partie **membre du bureau**, il a bien sûr participé aux différents débats et aux réunions, à des groupes de travail (vidéos OREO, charte graphique, refonte du TAT avec la réforme...), a rédigé la charte graphique qui vous sera présentée (voir plus bas), et a participé à divers événements : le concours blanc, Infosup, Studyrama, les JPO, la distribution des packs de polys, le TATout résumé en ligne, et la visite des lycées.

9. Point Respo OREO : Gautier Rouzaud

Ce point est présenté par Maxime, Gautier étant malheureusement indisponible le jour de l'Assemblée Générale.

En temps que Respo OREO, il a répondu à de nombreux étudiants en PACES et à de nombreux lycéens. Il a suivi le dossier de **la REES**, se tenant informé et partageant autant que possible ces informations, notamment en rédigeant un document récapitulatif de la REES et un autre pour la réforme du bac. Il a organisé les **visites de lycées**, le stand des résultats du CCB et du concours du S1. Il a publié et communiqué autour de **Parcoursup**, que ça soit les dates limites ou le fonctionnement. Il a organisé 4 groupes de travail (Immersion des lycéens, refonte du poste de Respo OREO, sur l'équipe BEM-OREO, et sur les vidéos type "brut"). Il a réalisé de nouvelles **vidéos** de présentation de filière. Concernant l'équipe BEM-OREO, en plus de sa gestion, il a participé à l'organisation d'une deuxième session de formation des tuteurs. Au niveau **événement**, l'organisation du speed-dating de

l'OREO a été un point important de cette partie de son mandat, avec la recherche d'intervenants.

En temps que **membre du bureau**, il a participé au WETEF et au WET, à plusieurs GDT (refonte du TAT...), a été présent à Infosup et aux JPO, à la conférence du Pr. Raynaud, à la journée "Immersion croisée" de l'UT3, et aux ateliers de bien-être et de gestion du stress.

10. Point Trésorier : Gabin Dijs

En temps que trésorier, après sa prise de mandat lors de la dernière AG, il a eu à gérer les **packs de polys du S1 et du S2**, et a amorcé une réflexion autour des changements nécessaires pour réduire les déficits engendré par ce service. Il a également entamé des démarches pour demander des subventions avec la création d'un compte sur le site de la mairie de Toulouse, a résilié la ligne du TAT-mobile après décision avec l'ensemble du bureau, et a géré la crise actuelle et les déficits supplémentaires engendrés.

Concernant les comptes, en principales sorties d'argent, on trouve les polys, les pros des ateliers TAT-ACEMT, les teddys des membres du bureau. Les principales rentrées d'argent sont également la vente des packs de polys et les remboursements des teddys par les membres du bureau.

En temps que membre du bureau restreint, il a participé à de nombreux **événements** : WER, CCB S1, Stands des résultats, Infosup, JPO, distribution des packs de polys...

Question de Melissa, ancienne membre du bureau : Concernant le téléphone, il n'y a donc plus de ligne ? C'était quand même un moyen pratique d'être contacté par la fac et les parents, qu'on a bien utilisé à l'époque.

Gabin : Les moyens de communications évoluent, aujourd'hui la communication passe beaucoup plus par le forum, les réseaux sociaux... On en avait discuté en réunion du bureau, il en ressortait que le téléphone restait très peu allumé car il n'est pas pratique, seuls quelques appels pendant la pré-rentrée ont été passé avec, mais ce sont des parents qui auraient tout aussi bien pu nous contacté autrement, par mail par exemple. Notre but n'est pas de faire des économies de bout de chandelles, mais là ça semblait une dépense inutile.

Manon : Pour compléter avec ce qui concerne les contacts avec la fac, même pendant l'été avec les différents problèmes liés aux adresses mails, je n'avais quand même aucune interaction via le TAT mobile, j'utilisais mon portable personnel.



Voici le **bilan financier** jusqu'au 30/04/2020. Les deux premiers tableaux montrent les dépenses, le 3ème les recettes. Il n'y a pas d'entrée sur la ligne FSDIE ou subventions mairie, puisqu'il faut finir le bilan du FSDIE précédent avant d'en refaire un, et les démarches pour les subventions sont en cours. Vous pouvez voir un déficit car il reste certaines rentrées d'argent à encaisser, comme les subventions des ateliers TAT-ACEMT qui n'ont pas encore été reçues. Il y a également des promesses de dons en cours de traitement.



Poste de dépense	Prévisions	Dépenses en cours	Différence
Paces	2 750,00€	890,66 €	1 859,34€
Financement des polys	500,00€	171,87 €	328,13€
Livraison des polys	100,00€	- €	100,00€
Plaquettes	100,00€	- €	100,00€
Gouter / ccb / résultats	800,00€	303,30 €	496,70€
TAT BEM	100,00€	- €	100,00€
Ateliers bien être et gestion du stress	750,00€	288,80 €	461,20€
Cadeaux colles	400,00€	126,69 €	273,31€
Bureau	1 754,00€	1 302,49 €	451,51€
Congrès	700,00€	201,00 €	499,00€
Déplacement des congrès	1 000,00€	1 079,49 €	-79,49€
Frais postaux	30,00€	- €	30,00€
TAT portable	24,00€	22,00 €	2,00€
Achat de marchandise	207,36€	215,63 €	-8,27€
T shirt	95,76€	98,93€	-3,17€
Stickers	111,60€	116,70€	-5,10€
Total des dépenses prévues	72 738,24€	51 199,19 €	21 539,05€

Poste de dépense	Prévisions	Dépenses en cours	Différence
Frais de fonctionnement	2 026,88€	1 425,05 €	601,83€
Communication	75,88€	- €	75,88€
Fournitures de bureau	200,00€	109,35 €	90,65€
Site internet	215,00€	96,74 €	118,26€
* Nom de domaine	15,00€	0,00 €	15,00€
* Serveur (IONOS)	100,00€	73,20 €	26,80€
* Support technique du forum (Invision PS)	100,00€	23,54 €	76,46€
Imprimante	90,00€	0	90,00€
Impression divers	100,00€	64€	36,00€
Assurance	480,00€	488,07 €	-8,07€
Adhésion ANEMF	1,00€	1,00 €	0,00€
Relation avec la fac	65,00€	0	65,00€
Frais bancaires	800,00€	665,89 €	134,11€
Achat d'études et de prestation de services	66 000,00€	47 365,36 €	18 634,64€
Polys	65 000,00€	46 252,18 €	18 747,82€
Teddy	1 000,00 €	1 113,18 €	-1 000,00 €
Total des dépenses prévues	72 738,24€	51 199,19 €	21 539,05€

Poste de recettes	Prévisions	Montant reçu	Différence
Partenaires privés	2 700,00€	3 100,09 €	400,00 €
La fondation la dépêche	2 200,00 €	3 100,00 €	900,00 €
Dons de particuliers	500,00€	0,09 €	-500,00€
Vente de produits finis	66 284,00€	46 206,70 €	-21 098,50€
Pin's	84,00€	0,00 €	-84,00€
Stickers	200,00€	1,98 €	-198,02€
Polys	65 000,00€	45 183,52 €	-19 816,48 €
Teddy	1 000,00 €	1 021,20 €	-1 000,00€
Subventions Publiques	2 757,36 €	600,00 €	-2 757,36 €
Facultés	1 050,00 €	600,00 €	-1 050,00 €
PSDIE	207,36 €	0,00 €	-207,36 €
Mairie	500,00 €	0,00 €	-500,00 €
Ordres	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €
		0,00 €	
Livrets	50,00€	0,00 €	-50,00€
Total des recettes prévues	72 738,24€	49 906,79 €	-22 831,45 €



Remarque de Mélanie, ancienne membre du bureau : C'est très bien que les PACES fassent des dons, je suis contente de les voir se mobiliser pour l'association, même si c'est complexe logistiquement, surtout en ce moment, avec la page du site qui a des problèmes.

Thomas : En fait, la partie "don" du site ne fonctionne plus depuis la suppression d'un plug-in, ça fait un moment qu'on est en train d'essayer de recoder la page, c'est compliqué mais c'est un travail en cours.

Voilà le bilan comptable jusqu'au 30/04/2020.

Comptes	Libellés	Débites	Crédits
6	Comptes de charges	51 199,19 €	
60	Achats	47 794,86 €	
601	Achats stockés - matière première (et fournitures)	171,87 €	
604	Achats d'études et prestations de services	47 407,36 €	
607	Achat de marchandises	215,63 €	
61	Services extérieurs	488,07 €	
616	Primes d'assurances	488,07 €	
62	Autres services extérieurs	2 916,26 €	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	225,00 €	
623	Publicité, publications, relations publiques	361,84 €	
625	Déplacement, missions et réceptions	1 640,53 €	
6251	Voyages et déplacements	846,19 €	
6257	Réceptions	794,34 €	
626	Frais postaux et de télécommunications	22,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	665,89 €	
6271	Frais sur titres (achats, ventes, garde)	634,89 €	
6278	Autres frais	31,00 €	
628	Divers	1,00 €	
6281	Concours divers (cotisations)	1,00 €	

Comptes	Libellés	Débites	Crédits
1	Comptes de capitaux		2 600,00 €
13	Subventions d'investissement		2 600,00 €
131	Subventions d'équipement		2 600,00 €
1315	Collectivités publiques		800,00 €
1317	Entreprises et organismes privés		2 000,00 €
7	Comptes de produits		47 306,79 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		47 306,79 €
701			47 306,79 €
Total général		51 199,19 €	49 906,79 €

11. Point Vice-Président : Yann Le Guinio

Concernant **les événements**, il a participé à l'organisation de la majorité d'entre eux. On peut par exemple citer le CCB S1 et son stand des résultats, les ateliers TAT-ACEMT, la distribution des packs de polys S1 et S2, différents salons de l'orientation (Infosup, Studyrama), les JPO, le speed-dating de l'orientation (en coopération avec le FMS de l'ACEMT), et concours blanc du second semestre avant son annulation avec la fermeture de la faculté et sa dématérialisation.

Concernant **les partenariats**, il a relancés les ordres par mail, le seul ayant répondu à ce jour étant celui des médecins, qui sont très occupés. On attend la fin de la crise sanitaire pour revenir vers eux. Par ailleurs, le part' avec le CROUS est au point mort car ils ont décidé de n'aider aucune association, notre dossier auprès du rectorat est en cours d'examen et nécessiterait plus de soutien, ce que nous sommes en train de rechercher, entre autre en contactant l'université afin d'obtenir une lettre de soutien.

Concernant **la vie du bureau**, il a répondu à de nombreuses questions, a relus des documents, fait du soutien moral et de l'entraide, de la médiation, fait ses entretiens de mi-mandat, et a participé aux moments de détente et de cohésion. Il a participé aux **réunions et projets internes** comme les RdB (réunion du bureau), GDT (groupe de travail), la mise à jour des fiches de poste, et la réflexion sur notre adaptation à la réforme.

Concernant **la représentation**, il a participé à plusieurs congrès, en suppléance ou en coordination avec Manon, comme le WER (centré sur la REES) et les JEP (centrés sur l'adaptation au COVID19, l'Agrément ministériel et la décentralisation) de l'ANEMF, et deux CA (conseil d'administration), un de l'ANESF à propos de la décentralisation, et un de l'ANEPF, à propos de l'Agrément ministériel, du rapport Tutorat, et également de la décentralisation. Il a également participé à des réunions pour parler de la REES et organiser les salons d'orientations, à la conférence du salon de l'étudiant, a monté le dossier et participé à l'oral en binôme avec Manon, et a fait plusieurs visioconférences avec le BR et les élus pour suivre et gérer l'adaptation au COVID19.

12. Point Secrétaire : Maxime Arribat

Concernant **les événements**, il a participé à l'organisation en gérant et la planning et la réservation des locaux pour la majorité d'entre eux, comme par exemple le CCB S1, les stands des résultats, les trophées TAT, les ateliers TAT-ACEMT, la distribution des polys S1 et S2, les formations, Infosup, Studyrama, les JPO...

Concernant **la vie interne de l'association**, il a participé à l'organisation des réunions du bureau, de part le choix de la date et du lieu, la participation aux débats préliminaires et la rédaction du CR. De plus, il a répondu à de nombreuses questions du bureau, relu des documents, fait du soutien moral et de l'entraide, de la médiation, ses entretiens de mi-mandat, et a participé à certains moments de cohésions.

Concernant **la partie administrative**, il s'est occupé de réserver des locaux chaque fois qu'il en fallait pour des évènements, avec parfois des rendez-vous pour négocier des salles lors de grosses réservations. Les Statuts et le Règlement Intérieur ont été mis à jour comme cela vous sera présenté après, avec notamment l'intégration de la REES et la modification de certaines erreurs.

Concernant **la vie de l'association**, il a participé à la préparation des différentes instances officielles : CA, AG (locaux, invitations, PV...), mais aussi de l'UE Tutorat, avec la préparation du conseil pédagogique.

13. Point Présidente : Manon Picard

Au local, elle a participé à l'organisation de **divers évènements**, et y a ensuite participé. On peut citer le WETEF, le CCB S1, les stands des résultats, la distribution des polys S1 et S2, Infosup, la clôture S1 et le lancement du S2, le speed-dating de l'orientation, le CCB S2 dématérialisé... Elle a également participé à la gestion de **la vie du bureau**, avec l'accompagnement des MdB, la relecture de documents, et la gestion de la crise du COVID avec les élus, les PACES et des journalistes. Il y a également eu **la préparation de la REES**, avec des GDT, la refonte des grilles de notations et des fiches de poste, mais aussi des prises de contact et des entretiens avec la corpo science.

Au national, elle a participé à différents congrès, comme le WET, les JEP de l'ANEMF et un CA de l'ANEPF (sur l'Agrément ministériel et la décentralisation notamment), et a effectué d'autres actions comme la réception de mails, le remplissage de la grille de l'Agrément et son oral, et la prise d'information sur les démarches liées à l'adhésion.

4. Présentation de la charte graphique

1. Présentation

Présentation d'**Aurélien**, responsable communication du Tutorat Associatif Toulousain. Cette présentation est la même que celle qui a été faite en CA, et la charte graphique proposée a reçu un avis favorable du CA.

La réflexion autour de l'élaboration d'une charte graphique s'est développée car comme l'association grandit, sa communication se doit de suivre et de se donner un cadre de plus en plus propre.

La **charte graphique** est un **guide**, un ensemble de recommandations d'utilisations des différents **éléments graphiques** à notre disposition (logos, couleurs, polices...). L'intérêt pour le TAT est que cela permet l'**identification** au premier coup d'oeil de nos documents. De plus, cela permet l'élaboration de **modèles** de documents, qui harmonisent également tout ce qui est produit par l'association, et facilite la vie de ceux devant les rédiger. Il est important pour nous d'en avoir une. Nous en avons donc élaboré une, que nous vous avons mis à disposition dans les documents préparatoires. Elle est consultable via ce lien :

<https://drive.google.com/file/d/1hy-b0mmb1EdfwmlA6-CK9J6QaG1inWK/view?usp=sharing>

Tout d'abord, nous avons choisis des **polices** :

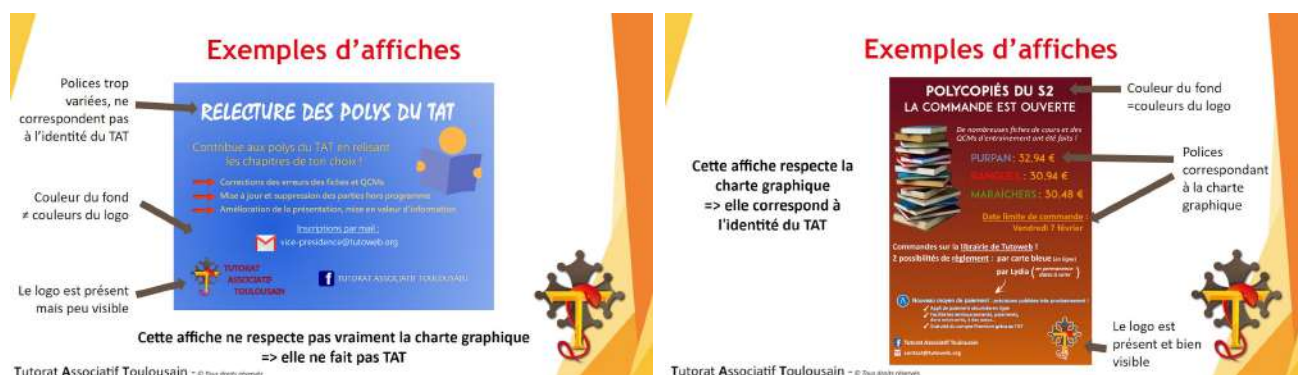
- Pour les titres : ADAM.CG PRO et Trebuchet MS
- Pour le corps de texte : Calibri, Gentium Basic, Alamain, Blacksword

Certaines sont déjà utilisées dans nos documents, les autres sont là pour compléter. Par exemple, l'ADAM.CG PRO n'est pas disponible sur Google Doc, contrairement au Trebuchet MS, et nous utilisons beaucoup les Google Doc.

Ensuite, concernant **les couleurs** utilisées : nous avons choisi celles présentes sur notre logo (orange, rouge, marron), ainsi que le noir et le blanc, pour les textes notamment. De plus, nous y avons ajouté les couleurs spécifiques aux branches, présentes sur leurs logos.

Enfin, concernant **le logo**, il doit être présent sur chaque visuel. Le plus souvent, ce sera le logo basique, mais il est remplaçable par ceux des différentes branches en cas d'événement desdites branches.

Bien évidemment, des exceptions sont possibles au cas par cas, mais il faut autant que possible respecter cette charte, si elle est votée, sinon elle perd son intérêt. Pour illustration, voici une ancienne affiche ne respectant pas cette charte, et une affiche plus récente la respectant.



2. Vote de la motion

Pour rappel, cette charte graphique a reçu un avis favorable du CA.

“L’Assemblée Générale adopte le modèle de charte graphique tel que présenté le 16 mai 2020.”
161 membres votants

Ne se prononce pas : 0
S’abstient : 0
Contre : 0
Pour : 161

→ A l’unanimité, l’AG accepte l’adoption de la charte graphique. Elle sera donc utilisée pour tous nos futurs documents concernés.

5. Adhésion aux associations monodisciplinaires

1. Contexte

Pour rappel, **une association monodisciplinaire**, ou mono, est une association qui a pour but de représenter tous les étudiants d’une filière de santé. Aujourd’hui, le TAT n’adhère qu’à l’ANEMF, mais il existe aussi l’ANEPF, l’ANESF, la FNEK et l’UNECD.

Si le TAT s’y intéresse particulièrement en ce moment, c’est qu’il y a une volonté nationale de décentralisation, avec une ouverture vers l’inter-filiarité pour les tutorats, ce qui peut nous apporter énormément, que ça soit en expérience, connaissance, formation, réseau, pertinence dans l’orientation... De plus, leurs différents coûts d’adhésion ont diminués,

pour être maintenant de 1 euro symbolique par mono, pour les 5 monos, cependant pour l'ANESF ce n'est pas encore effectif, l'adhésion est à 5 euros pour le moment mais va diminuer prochainement.

Le CA a présenté un avis favorable à l'adhésion à l'ensemble des 5 associations monodisciplinaires, mais attention, il y a eu une erreur lors du CA, nous n'étions pas au courant que la baisse de l'adhésion à l'ANESF à 1 euro n'était pas encore effective. Nous avons donc préféré séparer l'avis unique présenté au CA en 4 motions distinctes, pour que l'AG puisse tenir compte de ce changement de conditions sans totalement aller à l'encontre de l'avis du CA.

1. Présentation de l'ANEPF

Présentation faite par Amélie Siaume-Mendez, vice-présidente Tutorat & Promotion des études de l'ANEPF.

L'ANEPF, ou **Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France**, est une association créée il y a environ 50 ans. Le Bureau national est administré par les associations locales des 24 villes de France possédant une faculté de Pharmacie. A Toulouse, il s'agit de l'AEPT.

Les missions de l'ANEPF sont de représenter, promouvoir, informer et valoriser les études de pharmacie. La défense de la qualité des études, PACES comprise, mais aussi du métier de pharmacien, est au cœur de leurs actions. Cela permet aux Tutorats y adhérant de se tenir au courant des avancées nationales sur les différentes réformes régissant la première année des études de santé. De plus, l'association publie des guides, 5 différents, permettant de découvrir la filière et de s'informer au mieux de ses différents aspects. Enfin, l'association s'intéresse également à des sujets plus variés, comme la santé publique, la solidarité internationale, le numérique, la représentation étudiante...

Les avantages que nous trouverions à adhérer sont nombreux. L'ANEPF propose des formations (en Assemblée Générale, 4 par ans, ou d'autres congrès, au WET, co-organisé avec les autres monos, mais aussi à domicile, puisque des formateurs peuvent se déplacer sur demande). De plus, c'est une excellente façon de travailler ensemble, avec toutes les filières post-PACES, et d'envoyer un message d'inter-filiarité. Cela permet également d'être informé de l'actualité des affaires concernant la filière, mais aussi de s'informer sur la filière en elle-même, notamment pour la branche OREO.

2. Présentation de l'ANESF

Présentation faites par Lisa Robinet, vice-présidente en charge des tutorats de l'ANESF.

L'ANESF, ou **Association Nationale des Etudiants Sage-Femme**, est gérée par un bureau national de 18 personnes, réparties sur 5 pôles (représentation, administratif, financement, culture citoyenneté et solidarité, et réseau), ainsi que le comité de veille de deux membres, surveillant que rien n'est fait en opposition avec les valeurs et statuts de l'association. Elle représente 4065 étudiants sage-femme en France.

Le Conseil d'Administration est regroupé en **3 collèges**, c'est-à-dire en 3 types d'associations différentes. Le collège A est celui des associations d'étudiants sage-femme, c'est-à-dire les corpos ou BDE. Le collège B regroupe les tutorats, de PACES comme d'année supérieures. Enfin, le collège C regroupe les élu.e.s. La place des Tutorats est donc importante : ils représentent un collège à part entière. Il y a également différentes **commissions et comités**, comme le CESRA (comité d'enseignement supérieur et de recherche de l'ANESF), une commission développement durable, et un comité de rédaction. Pour l'instant, seuls les étudiants sage-femme peuvent participer à certains congrès, mais d'autres sont universels, ouverts à tous. Cela est sujets à de potentiels changements avec la REES et la décentralisation.

Les **grands dossiers actuels** sont l'intégration universitaire, l'accès à la recherche, mais aussi tout ce qui concerne les frais supplémentaires illégaux exigés des étudiants, l'accès aux bourses, l'extension du statut d'étudiant hospitalier au 1er cycle, la reconnaissance de la profession et de ses compétences, le projet HERA...

Question de Corentin Dargent, RM du TAT : Tu parles de changements sur le fait de n'accepter que des sage-femme en congrès avec la réforme, quelles sont les pistes ? Car chez nous, il est courant qu'il n'y ait pas de sage-femme dans le bureau, donc on ne pourrait pas venir à vos CA...

Lisa : Pour l'instant, c'est écrit dans nos Statuts ou RI qu'il faut être étudiant en sage-femme pour venir faire de la représentation de son tutorat, mais le poste n'est pas décrit, ça peut être quelqu'un hors bureau (tuteur, RM...), seul sa filière compte. De plus, les AG sont ouvertes à tous, il n'y aura juste pas la possibilité de voter.

Corentin : Oui, mais chez nous, il y a moins de sage-femme, donc ça arrive moins souvent d'avoir des gens très motivés, si personne ne se motive on ne pourrait pas voter, c'est dommage.

Chloé : Comme je disais, le travail est en cours à ce sujet, le dossier est en cours et ce sera plus prêt pour la décentralisation l'an prochain. De plus, pas de place en CA ne revient pas à ne pas bénéficier de nos avantages. Par exemple, vous pourriez tout autant nous solliciter pour avoir des formateurs pour vos évènements, et vous auriez tout ce qui est mail d'information dans tous les cas.

Manon : De toute façon, les congrès, ce sera plus pour l'an prochain, là, on est plus dans l'optique d'avoir les informations relatives à la filière, notamment dans le cadre de la REES.

3. Présentation de l'UNECD

Présentation de Chloé Pocquet, vice-présidente en charge des tutorats de l'UNECD.

L'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire représente 7500 étudiants en chirurgie dentaire répartis sur 16 facs, et existe depuis bientôt 60 ans. Le bureau national est composé de 17 membres, avec le poste de vice-président en charge des tutorats très récent, puisque c'était l'an dernier un CM qui s'occupait de cette mission. Il y a également un comité de veille de deux personnes.

Les principales missions de l'association sont de représenter les étudiants en chirurgie dentaire et défendre leurs droits, d'exprimer leurs droits, devoirs et avenir, établir des relations étroites avec les ministères de tutelle, d'informer les étudiants de façon régulière, développer le sens de la camaraderie et de la solidarité, contribuer à la préparation de l'exercice de la profession, favoriser la collaboration entre étudiants en chirurgie dentaire de toute la France, et promouvoir la santé bucco-dentaire.

Les dossiers du moments sont la gestion de la crise du COVID19, avec la lutte pour le respect des droits des étudiants en stage, la réforme du 3ème cycle de leurs études, le suivi de la REES, la réflexion autour de la décentralisation, les coûts de la rentrée, la réforme des retraites, la loi anti-cadeaux, RAC 0...

La place des tutos à l'UNECD est spécifique, ils ont le statut de membre associé. Le coût de l'adhésion a été baissé à 1 euro, elle permet d'avoir un avis consultatif, mais sans droit de vote, du moins pour l'instant. Cela permet également de participer aux congrès, être présent en AG, un accès à la mailing... Il y a déjà 4 Tutorats qui sont adhérent.

Les événements principaux sont 3 congrès par an, des congrès en interpro, et notamment un E-congrès la semaine du 25 mai, auquel elle convie les membres présent pour découvrir l'UNECD.

4. Présentation de la FNEK

Présentation de Salomé Leitus, vice-présidente en charge des tutorats de la FNEK.

Créé en 2002, la **Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie** représente aujourd'hui 11 000 étudiants, répartis en 49 BDE et 19 associations consultatives (tutorats première année et années sup, associations culturelles, sportives...).

Elle est basée sur un **modèle ascendant** : chaque étudiant adhère à un BDE, qui adhère lui-même à la FNEK. Chaque BDE a un porte-parole, qui est administrateur de la FNEK, il fait le relai au local. Le bureau national est élu chaque année, et représente la structure et assure la coordination des différents projets mis en place. La FNEK est la seule fédération représentative des 11 000 étudiants en kinésithérapie.

Leurs missions sont de représenter et défendre les droits de leurs adhérents, d'avoir une réflexion continue sur la formation de kinésithérapie et la promouvoir, organiser des activités culturelles et sportives, promouvoir l'esprit associatif et la solidarité, contribuer au développement d'actions de prévention, de citoyenneté et de solidarité, gérer et mettre à disposition des services pour les étudiants en kinésithérapie, réaliser des formations, favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en kinésithérapie...

Il y a également une grosse lutte actuellement sur les frais de scolarité, entre 200 et 10 000 euros selon les instituts, il n'y a aucune continuité.

Aujourd'hui, il y a 5 tutos adhérents : le Tutorat Santé Lorraine, Besançon, Marseille, C2P1, et l'ATPC.

Elle souligne qu'ils sont une association très dynamique, avec beaucoup de formations, et une excellente ouverture sur les études de kinésithérapie.

4. Vote des motions

Pour rappel, le CA a émis un avis favorable à l'adhésion à ces 4 monos sous la condition d'une adhésion à 1 euro.

“L’Assemblée Générale accepte l’adhésion du Tutorat Associatif Toulousain à l’Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF)”
161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S’abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ A l’unanimité, l’AG accepte l’adhésion à l’ANEPF. Le bureau va donc se charger de faire les démarches nécessaires.

“L’Assemblée Générale accepte l’adhésion du Tutorat Associatif Toulousain à l’Association Nationale des Etudiants Sage-Femme (ANESF) si le coût de l’adhésion est réduit à un euro.”
161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S’abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ A l’unanimité, l’AG accepte l’adhésion à l’ANESF sous condition. Si elle est remplie, le bureau se chargera donc de faire les démarches nécessaires.

“L’Assemblée Générale accepte l’adhésion du Tutorat Associatif Toulousain à l’Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD)”
161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S’abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ A l’unanimité, l’AG accepte l’adhésion à l’UNECD. Le bureau va donc se charger de faire les démarches nécessaires.

“L’Assemblée Générale accepte l’adhésion du Tutorat Associatif Toulousain à la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK)”
161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S’abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ **A l’unanimité, l’AG accepte l’adhésion à la FNEK. Le bureau va donc se charger de faire les démarches nécessaires.**

6. Réforme de l’entrée des études de santé (REES)

1. Présentation de la REES

Présentation de **Yann**, vice-président du Tutorat Associatif Toulousain.

Dès l’année prochaine, la REES (Réforme de l’Entrée dans les Études de Santé) sera mise en place, et elle apporte de nombreux changements, les plus importants étant :

- La PACES est **supprimée**, remplacée par deux voies différentes, le PASS (majeure santé et mineure X), et les L.AS (majeure X et mineure santé)
- Suppression du Numerus Clausus, remplacé par un **Numerus Apertus** (donc toujours avec une sélection d’un nombre limité de candidats).
- Plus de concours mais des **partiels universitaires** avec sélection des dossiers
- Plus de redoublement mais **toujours deux tentatives** possibles
- Apparition d’une **épreuve orale** en deuxième partie de sélection (tout le monde ne la passera donc pas), aux modalités encore floues
- Nécessité de **valider chaque UE** (moyenne de 10) pour pouvoir candidater à l’entrée dans les études de santé

Les mineures de PASS et L.AS auront lieu au S2, et vaudront 10 ECTS.

L’accès à la filière de kinésithérapie est particulière, puisqu’elle est accessible par PASS, par une licence, mais pas par L.AS. Les PASS et L.AS sont classés séparément, mais tous les étudiants en L.AS sont

Principe de la REES

PASS	LAS
<ul style="list-style-type: none">- Enseignements de Santé + transversaux- Enseignements dématérialisés d’UE de licence choisie (10 ECTS)- Accès aux filières MMOPK	<ul style="list-style-type: none">- Enseignements de la licence choisie- UE santé dématérialisée (10 ECTS)- Accès aux filières MMOP- Kiné accessible par une passerelle suite à la L1 STAPS de Rodez
Sélection à la fin de l’année Les étudiants de PASS et L.AS ne sont pas classés ensemble Les étudiants de toutes les L.AS sont classés ensemble	

Les étudiants de l’année 2019-2020 de PACES auront la possibilité de redoubler dans une année de PACES à part dont les modalités sont à définir.

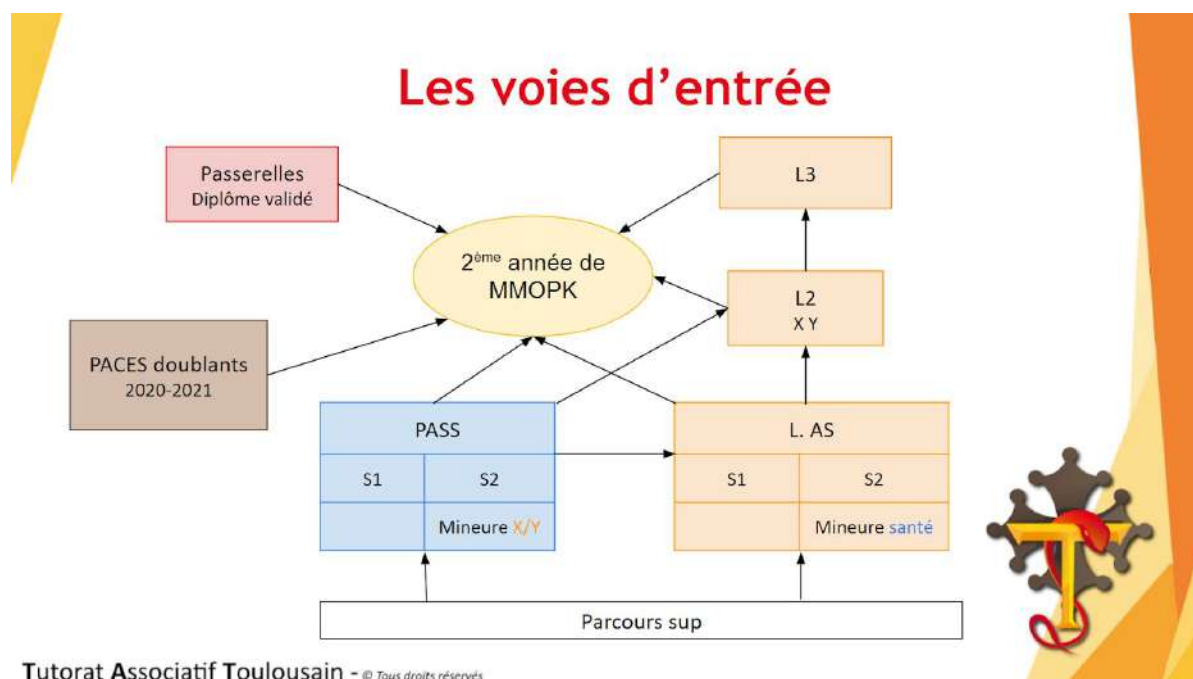
Tutorat Associatif Toulousain - © Tous droits réservés



classés ensembles. Il y en a dans diverses universités : UT1 et UT3, à Albi, l'université Champollion de Rodez...

Pour l'année prochaine uniquement, il y a également des PACES doublants, mesure de transition de la mise en place de la réforme.

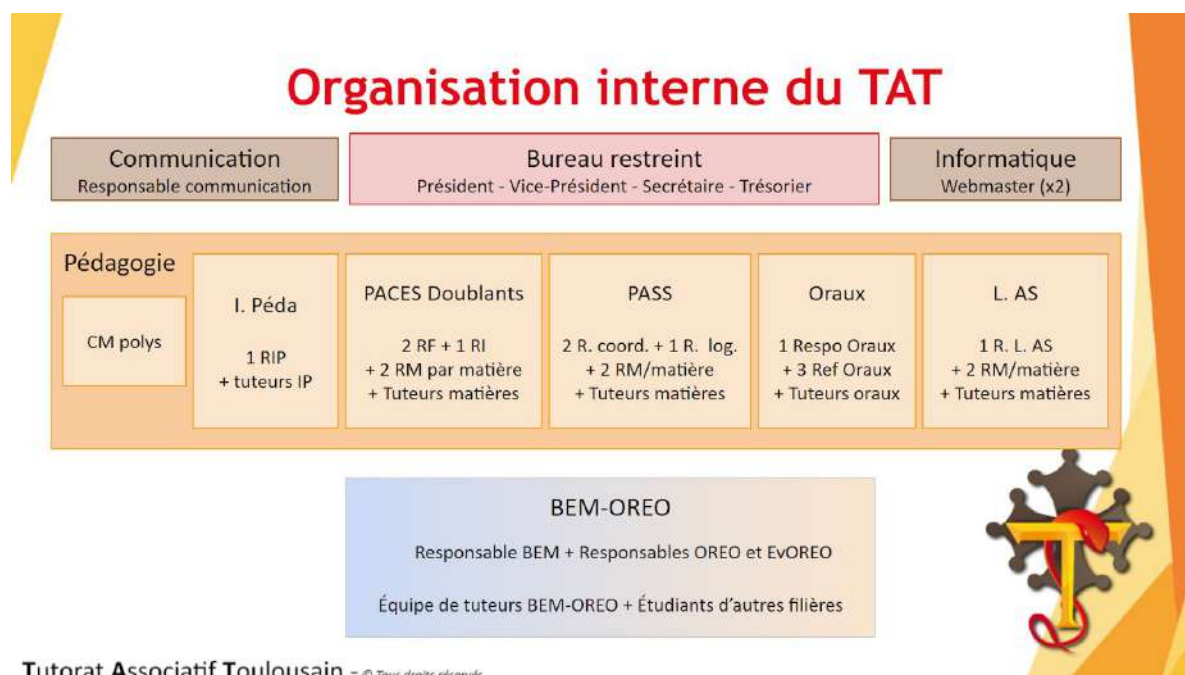
Voici un schéma récapitulatif des différentes voies d'accès aux études de santé.



A l'issu de la PASS et de la L.AS :

- Une **moyenne supérieure à 10** et un **dossier suffisant** permet d'entrer dans la filière de son choix.
- Une **moyenne supérieure à 10** mais un **dossier ne permettant pas** l'entrée dans la filière désirée permet d'accéder à une deuxième année de licence correspondant à la majeure de L.AS ou la mineure de PASS
- Une **moyenne inférieure à 10** ne permet pas d'accéder à une filière de santé et renvoi vers un redoublement de première année de L.AS, ou pour les PASS à un renvoi vers une première année de L.AS correspondante à la mineure de la PASS, ou une réorientation via Parcoursup.

2. Organisation de l'association



Tutorat Associatif Toulousain - © Tous droits réservés

Ce visuel regroupe le bureau et les différentes équipes l'an prochain selon le modèle proposé par le bureau. Les changements concernent essentiellement la partie "pédagogie".

- Les trois facultés de PACES (Maraîchers, Purpan, Rangueil) disparaissent même pour les doublants qui seront tous mélangés. Il suffirait donc de 2 RFs et d'un RI. C'est un **pôle transitoire**, qui disparaîtra l'an prochain.
- Le **pôle PASS** apparaît. Il comportera 1200 étudiants environ et les services seront semblables à ceux actuels. Les membres du bureau en charge seront 2 responsables coordinations (R. coord) et un responsable logistique (R. log), aux rôles semblable à celui de RF/RI respectivement.
- Le **pôle L.AS** apparaît également. Il interviendra au S2 pour la mineure santé, et tout sera dématérialisé, d'où le fait que nous n'ayons choisi d'y mettre qu'un unique responsable L.AS
- Enfin, le **pôle oral** apparaît, car préparer les étudiants à cette nouvelle modalité est une mission à part entière. La définition de RM ne collant pas, le rôle de référent oraux est là pour assurer un rôle équivalent.

Vous avez pu trouver dans les documents préparatoires tous les changements de Statuts et de Règlement Intérieur que nous proposons pour adapter le Tutorat à la REES. Suite à ces explications, nous allons pouvoir les voter.

3. Modification des Statuts et du Règlement Intérieur

Présentation de **Maxime**, secrétaire du Tutorat Associatif Toulousain.

Yann vous a présenté les modalités de la réforme, et l'organisation de l'association telle que nous l'envisageons. Voici maintenant un récapitulatif des modifications des Statuts et du Règlement Intérieur que nous souhaitons vous proposer.

- ❖ Concernant la REES :
 - Ajout de "PASS" et "L.AS" dans différents articles
 - Création des postes du bureau
 - Poste de "référent"
- ❖ Autres
 - Erreurs de numérotations
 - Erreurs de renvoi dans un article

Toutes les modifications en détail, avec leur contexte, étaient dans les documents préparatoires, trouvable ici :

<https://drive.google.com/file/d/1fgDZPJ0KBCVYuhqJBvBPJn5AuLO-aLxg/view?usp=sharing>

3.1. Modifications des Statuts

Modification du "Titre I - Article 2"

Article 2 : Objets

Le Tutorat Associatif Toulousain a pour objets :

- d'aider les étudiants régulièrement inscrits en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) à la préparation du concours dans les meilleures conditions ;
- de favoriser l'égalité des chances au concours sanctionnant la PACES en proposant une aide pédagogique, méthodologique et psychologique gratuite, par la solidarité étudiante ;
- de participer à l'orientation en PACES par le biais de différents moyens d'information.

Le Tutorat Associatif Toulousain mènera ces missions indépendamment de toute préoccupation politique, partisane, religieuse ou syndicale.

Proposition de modification :

Le Tutorat Associatif Toulousain a pour objets :

- d'aider les étudiants régulièrement inscrits en **Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)**, ainsi qu'en **Parcours spécifique accès santé (PASS)** ou **Licences avec option**



Accès Santé (L.AS) à la préparation **du concours ou de la sélection** dans les meilleures conditions ;

- de favoriser l'égalité des chances **face au concours sanctionnant la PACES et face à la sélection sanctionnant le PASS et les L.AS** en proposant une aide pédagogique, méthodologique et psychologique gratuite, par la solidarité étudiante ;
- de participer à l'orientation en **PACES, PASS et L.AS** par le biais de différents moyens d'information.

Le Tutorat Associatif Toulousain mènera ces missions indépendamment de toute préoccupation politique, partisane, religieuse ou syndicale. **Le TAT ne déposera ni ne soutiendra aucune liste de candidats aux élections universitaires, et ce afin de se concentrer exclusivement sur l'accomplissement des buts et objets décrits dans les présents statuts. La charte des élections précise la conduite à tenir vis à vis des élections étudiantes.**

Modification du "Titre I - Article 5"

Article 5 : Fonctionnement

Le fonctionnement de l'association est assuré par :

- une Assemblée Générale, composée selon les dispositions du titre II,
- un Conseil d'Administration composé selon les dispositions du titre III,
- un Bureau, composé selon les dispositions du titre IV,
- un Conseil de Médiation, composé selon les dispositions du titre V.

Proposition de modification :

Le fonctionnement de l'association est assuré par :

- une Assemblée Générale, composée selon les dispositions du titre II,
- un Conseil d'Administration composé selon les dispositions du titre III,
- un Bureau, composé selon les dispositions du titre IV,
- un Conseil de Médiation, composé selon les dispositions du titre **VI**.

Modification du "Titre I - Article 7"

Article 7 : Membres

L'association est composée de membres bénéficiaires, de membres actifs et de membres d'honneurs. Quelle que soit la qualité du membre, l'adhésion à l'association est obligatoire et gratuite. Les modalités définissant l'acquisition et la perte de qualité de membre sont explicitées par le règlement intérieur défini selon l'article 10.

7.1. Est membre bénéficiaire tout étudiant régulièrement inscrit en PACES dans l'une des trois Unité de Formation et de Recherche (UFR) de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : Maraîchers, Purpan et Rangueil. Son titre d'usage sera « tutoré ».

7.2. Est membre actif tout étudiant qui se sera porté volontaire pour participer aux objets de l'association. Il doit impérativement être régulièrement inscrit à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier dans l'une des filières suivantes : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, ou masso-kinésithérapie. Son titre d'usage sera tuteur, responsable de matière, chargé de mission ou membre du Bureau.

[...]

Proposition de modification :

L'association est composée de membres bénéficiaires, de membres actifs et de membres d'honneur. Quelle que soit la qualité du membre, l'adhésion à l'association est obligatoire et gratuite. Les modalités définissant l'acquisition et la perte de qualité de membre sont explicitées par le règlement intérieur défini selon l'article 10.

7.1. Est membre bénéficiaire tout étudiant régulièrement inscrit **en PACES, PASS ou L.AS dans l'un des établissements dépendant de l'Université Fédérale Toulouse - Midi-Pyrénées**. Son titre d'usage sera « tutoré ».

7.2. Est membre actif tout étudiant qui se sera porté volontaire pour participer aux objets de l'association. Il doit impérativement être régulièrement inscrit à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier dans l'une des filières suivantes : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, ou masso-kinésithérapie. Son titre d'usage sera tuteur, **référent**, chargé de mission ou membre du Bureau.

[...]

Modification du "Titre I - Article 9"

Article 9 : Responsabilité du Tutorat Associatif Toulousain

Tous les documents rédigés ou publiés ainsi que les informations communiquées oralement par l'association ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne pourront en aucune manière engager la responsabilité de l'association, du corps professoral, des UFR et écoles de santé, ou de l'Université.

Proposition de modification :

Tous les documents rédigés ou publiés ainsi que les informations communiquées oralement par l'association ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne pourront en aucune manière engager la responsabilité de l'association, du corps professoral, des UFR et écoles de santé, ou **des Universités**.

Modification du "Titre III - Article 14"

Article 14 : Composition

Les membres de droit du Conseil d'Administration, ayant le statut d'administrateurs, sont :

- les membres du Bureau ;
- les membres d'honneur ;
- les chargés de mission ;
- les responsables de matière.

Proposition de modification :

Les membres de droit du Conseil d'Administration, ayant le statut d'administrateurs, sont :

- les membres du Bureau ;
- les membres d'honneur ;
- les chargés de mission ;
- **les référents.**

Modification du "Titre III - Article 16"

Article 16 : Fonctionnement

Pour que le Conseil d'Administration ait lieu et que les votes soient valables, doivent obligatoirement être présents au moins dix membres de droit, dont :

- le président de l'association ou son représentant,
- un membre d'honneur,
- deux responsables de matière par UFR



Seuls les administrateurs peuvent prendre part aux votes ou donner procuration de vote à un autre administrateur. Les modalités de réunion et de vote sont explicitées dans le règlement intérieur défini selon l'article 10.

Proposition de modification :

Pour que le Conseil d'Administration ait lieu et que les votes soient valables, doivent obligatoirement être présents au moins dix membres de droit, dont :

- le président de l'association ou son représentant,
- un membre d'honneur,
- **six référents.**

Seuls les administrateurs peuvent prendre part aux votes ou donner procuration de vote à un autre administrateur. Les modalités de réunion et de vote sont explicitées dans le règlement intérieur défini selon l'article 10.

Modification du "Titre VII - Article 23"

Article 23 : Sympathisants de l'association

Un sympathisant de l'association est toute personne physique ou morale, non membre, souhaitant collaborer ou suivre les projets de l'association. Le sympathisant peut assister aux réunions comme auditeur, sur autorisation du président, excepté lorsqu'un ou plusieurs membres de la réunion s'y opposent ou que le huis-clos est requis par le règlement intérieur.

Proposition de modification :

Est un sympathisant de l'association toute personne physique ou morale, non membre, souhaitant collaborer ou suivre les projets de l'association. Le sympathisant peut assister aux réunions **et évènements** comme auditeur **ou intervenant**, sur autorisation du président, excepté lorsqu'un ou plusieurs membres de la réunion s'y opposent ou que le huis-clos est requis par le règlement intérieur.

Modification du "Titre VII - Article 25"

Article 25 : Relations particulières avec l'ACEMT et l'AEPT

Le Tutorat Associatif Toulousain entretient des relations historiques et privilégiées avec l'ACEMT et l'AEPT, il peut soutenir leurs actions et travailler en collaboration avec ces



associations en prêtant son savoir et son expérience pour des projets visant les étudiants en PACES.

Le Bureau du Tutorat Associatif Toulousain se doit de convier un représentant de ces associations à toutes ses Assemblées Générales.

Proposition de modification :

Article 25 : Relations particulières avec l'Association Corporative des Étudiants en Médecine de Toulouse et l'Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Toulouse

Le Tutorat Associatif Toulousain entretient des relations historiques et privilégiées avec l'Association Corporative des Étudiants en Médecine de Toulouse (ACEMT) et l'Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Toulouse (AAEPT), il peut soutenir leurs actions et travailler en collaboration avec ces associations en prêtant son savoir et son expérience pour des projets visant **ses membres bénéficiaires**.

Le Bureau du Tutorat Associatif Toulousain se doit de convier un représentant de ces associations à toutes ses Assemblées Générales.

4.2. Modifications du Règlement Intérieur

Modification du "Titre I - Article 4"

Article 4 : Membre bénéficiaire

Le membre bénéficiaire peut accéder à tous les services proposés par le Tutorat Associatif Toulousain. Sauf perte de qualité de membre telle que définie dans l'article 10 du règlement intérieur, le membre bénéficiaire perd son statut à la fin de l'année universitaire en cours.

Proposition de modification :

Le membre bénéficiaire peut accéder à tous les services proposés par le Tutorat Associatif Toulousain **pour son parcours**. Sauf perte de qualité de membre telle que définie dans l'article 10 du règlement intérieur, le membre bénéficiaire perd son statut à la fin de l'année universitaire en cours.

Modification du "Titre I - Article 5"

Article 5 : Tuteur

Le tuteur bénéficie de ce statut dès son inscription administrative dans l'une des cinq filières de santé décrites dans les statuts. Sa demande doit être acceptée par le Bureau, et confirmée par la signature d'une charte d'engagement à l'issue des formations dispensées à la rentrée universitaire.

Le tuteur est spécialisé dans une matière par semestre dans laquelle il assure son rôle. Dans un délai imposé par le planning établi par les responsables, il réalise les sujets et les corrections des publications de l'association, il tient les permanences présentielle et informatiques, et aide au bon déroulement des colles. Le tuteur peut participer au parrainage des tutorés ainsi qu'aux évènements organisés par l'association. Le tuteur doit travailler en collaboration avec le binôme qui lui a été affecté et avec ses responsables.

Sauf perte de qualité de membre telle que définie dans l'article 10 du règlement intérieur, l'engagement du tuteur prend fin lors de la rentrée universitaire l'année suivante.

Proposition de modification :

Le tuteur bénéficie de ce statut dès son inscription administrative dans l'une des cinq filières de santé décrites dans les statuts. Sa demande doit être acceptée par le Bureau, et confirmée par la signature d'une charte d'engagement à l'issue des formations dispensées à la rentrée universitaire.

Le tuteur peut participer au parrainage des tutorés ainsi qu'aux évènements organisés par l'association.

Sauf perte de qualité de membre telle que définie dans l'article 10 du règlement intérieur, l'engagement du tuteur prend fin lors de la rentrée universitaire de l'année suivante.

5.1 - Tuteur matière : Le tuteur **matière** est spécialisé dans une matière par semestre dans laquelle il assure son rôle. Dans un délai imposé par le planning établi par **les référents**, il réalise les sujets et les corrections des publications de l'association, il tient les permanences présentielle et/ou informatiques, et aide au bon déroulement des colles. Le tuteur doit travailler en collaboration **avec ses référents et responsables**.

5.2 - Tuteur oraux : Le tuteur **oraux** est spécialisé dans la **préparation aux oraux d'admission des filières PASS et L.AS**. Il **participe aux actions de préparation aux oraux**. Le tuteur **doit collaborer avec les autres membres de son équipe et atteindre les objectifs fixés par ses référents ou ses responsables**.

Modification du "Titre I - Article 6"

Article 6 : Responsable de Matière (RM)

Le membre actif candidat au poste de responsable de matière acquiert son statut après acceptation de sa demande par ses responsables et confirmation à l'issue de la formation spécifique dispensée au début du semestre en cours. Il est nommé dans une matière dans laquelle il assure son rôle.

Le responsable de matière coordonne son équipe de tuteurs. Il élabore les plannings des permanences présentielle et informatiques. Il est présent pendant les colles et assure les permanences physiques et informatiques. Il sélectionne les thèmes des sujets à proposer dans les publications de l'association selon l'avancée du programme. Il incite le corps professoral à participer à l'élaboration des documents publiés. Il doit travailler en collaboration avec son binôme et ses responsables, ainsi qu'avec son équipe de tuteurs. Il peut participer au parrainage des tutorés et aux événements organisés par l'association. Sauf perte de qualité de membre telle que définie dans l'article 10 du règlement intérieur, l'engagement du responsable de matière prend fin à l'issue de la nomination de son successeur, ou à défaut à l'issue de l'ouverture de la première Assemblée Générale de la nouvelle année universitaire et ceci indépendamment de son semestre de nomination.

Proposition de modification :

Article 6 : Référent

Le membre actif candidat au poste de **référent** acquiert son statut après acceptation de sa demande par **son ou** ses responsables et confirmation à l'issue de la formation spécifique dispensée au début du semestre en cours. Il est nommé dans une matière dans laquelle il assure son rôle **pour le référent de matière, ou dans l'équipe oraux pour le référent oraux.**

Sauf perte de qualité de membre telle que définie dans l'article 10 du règlement intérieur, l'engagement du **référent** prend fin à l'issue de la nomination de son successeur, ou à défaut à l'issue de l'ouverture de la première Assemblée Générale de la nouvelle année universitaire et ceci indépendamment de son semestre de nomination.

6.1 - Le référent de matière coordonne son équipe de tuteurs. Il élabore les plannings des permanences présentielle et/ou informatiques. Il est présent pendant les colles **présentielles éventuelles** et assure les permanences physiques et/ou informatiques. Il sélectionne les thèmes des sujets à proposer dans les publications de l'association selon l'avancée du programme. Il incite le corps professoral à participer à l'élaboration des documents publiés. Il doit travailler en collaboration avec son binôme et ses responsables, ainsi qu'avec son équipe de tuteurs. Il peut participer au parrainage des tutorés et aux événements organisés par l'association.



6.2 - Le référent oraux coordonne son équipe de tuteurs en suivant les directives du responsable oraux. Il élabore les activités liées à sa mission en affectant des tâches aux membres de l'équipe. Il sélectionne les thèmes des sujets à proposer dans les publications de l'association selon l'avancée du programme. Il incite le corps professoral à participer à l'élaboration des documents publiés. Il doit travailler en collaboration avec tous les membres du pôle affectés à la préparation aux oraux. Il peut participer au parrainage des tutorés et aux évènements organisés par l'association.

Modification du "Titre I - Article 8"

Article 8 : Membre du Bureau

Le membre du Bureau est élu par l'Assemblée Générale et prend fonction dès son élection.

Un candidat au poste de membre du Bureau doit être membre actif et présenter une profession de foi et une lettre de motivation dix jours avant l'Assemblée Générale d'élection. En aucune manière il ne doit être favorisé par rapport à un autre candidat.

Un membre du Bureau ne peut être engagé en parallèle de son mandat dans un organisme payant de préparation au concours de la PACES.

[...]

Sauf perte de qualité de membre telle que définie dans l'article 10 du règlement intérieur, le mandat du membre du Bureau dure un an et prend fin lors de l'acceptation de sa démission par l'Assemblée Générale, suite à la présentation de ses bilans d'activité et moral.

Proposition de modification :

Le membre du Bureau est élu par l'Assemblée Générale et prend fonction dès son élection.

Un candidat au poste de membre du Bureau doit être membre actif et présenter une profession de foi et une lettre de motivation dix jours avant l'Assemblée Générale d'élection. En aucune manière il ne doit être favorisé par rapport à un autre candidat.

Un membre du Bureau ne peut être engagé en parallèle de son mandat dans un organisme payant de préparation **au concours de la PACES, ou à la sélection sanctionnant le PASS et les L.AS.**

[...]

Sauf perte de qualité de membre telle que définie dans l'article 10 du règlement intérieur, le mandat du membre du Bureau dure un an et prend fin lors de l'acceptation de sa démission par l'Assemblée Générale, suite à la présentation de ses bilans d'activité et moral.

Modification du "Titre I - Article 16"

Article 15 : Huis-clos

Proposition de modification

Article 16 : Huis-clos

Modification du "Titre III - Article 19"

Article 19 : Assemblées Générales ordinaires

[...]

18.1. Pendant l'Assemblée Générale d'ouverture se déroulent, entre autres :

- la démission et l'élection indépendante de chaque poste de responsable de faculté, imprimerie, informatique et innovations pédagogiques, tels que définis dans le titre V du règlement intérieur ;
- le vote du bilan financier et du budget prévisionnel ;
- le vote de l'adhésion aux associations monodisciplinaires nationales ;
- le vote de la grille de validation de l'Unité d'Enseignement optionnelle Tutorat.

18.2. Pendant l'Assemblée Générale de passation se déroulent, entre autres, la démission et l'élection indépendante des postes de président, trésorier, vice-président, secrétaire, responsables de communication, orientation-réorientation et bien-être et méthodologie, tels que définis dans le titre V du règlement intérieur.

Proposition de modification

[...]

19.1. Pendant l'Assemblée Générale d'ouverture se déroulent, entre autres :

- la démission et l'élection indépendante de chaque poste de responsable de faculté, imprimerie, informatique, **coordination et logistique**, tels que définis dans le titre V du règlement intérieur ;
- le vote du bilan financier et du budget prévisionnel ;
- le vote de l'adhésion aux associations monodisciplinaires nationales ;
- le vote de la grille de validation de l'Unité d'Enseignement optionnelle Tutorat.

19.2. Pendant l'Assemblée Générale de passation se déroulent, entre autres, la démission et l'élection indépendante des postes de président, trésorier, vice-président, secrétaire, responsables de communication, orientation-réorientation, **des événements d'orientation**



et de réorientation, oraux, L.AS, des innovations pédagogiques et bien-être et méthodologie, tels que définis dans le titre V du règlement intérieur.

Modification du "Titre III - Article 24"

Article 24 : Postes et Responsabilités

Le Bureau est composé :

[...]

- de deux responsables de faculté par UFR : ils sont chargés de l'organisation pratique des services de l'association sur l'UFR dont ils sont responsables. Ils établissent le lien entre le Bureau, les tuteurs et les étudiants en PACES de leur UFR.
- d'un responsable imprimerie par UFR : ils assurent l'amélioration, la compilation et l'archivage des documents pédagogiques publiés par l'association, effectuent les commandes auprès de l'imprimeur et les réceptionnent. Ils collaborent avec les responsables de faculté et les responsables de matière de leur UFR, ainsi qu'avec les chargés de mission Polycopiés.
- d'un responsable Bien-Être et Méthodologie : Il est responsable de la branche axée sur l'aide méthodologique, le bien-être et l'hygiène de vie des membres bénéficiaires de l'association. Il est chargé du recrutement et de la gestion d'une équipe de membres actifs volontaires et organise en collaboration avec le vice-président et l'aide du reste du bureau les événements en lien avec cette branche. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche.
- d'un responsable orientation-réorientation : Il est responsable de la branche orientation et réorientation de l'association, qui vise à informer sur les différentes modalités des études et leurs voies d'accès. Il a le devoir de se renseigner régulièrement sur ces dernières. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche.
- d'un responsable des innovations pédagogiques : Il est responsable de la recherche, la mise en place et la pérennisation d'innovations pédagogiques. Il est chargé de la gestion d'une équipe de membres actifs qui viennent en aide à l'élaboration de projets pédagogiques. Les responsabilités des postes non pourvus sont assumées par les autres membres du Bureau. Il est préférable que le Bureau respecte la parité entre les trois UFR. Le Bureau ne doit en aucun cas favoriser une faculté par rapport à une autre.

Proposition de modification

Le Bureau est composé :

[...]

- de **six responsables** de faculté **et de deux responsables de faculté doublants** : ils sont chargés de l'organisation pratique des services de l'association à **destination des membres bénéficiaires** dont ils sont responsables. Ils établissent le lien entre le Bureau, les tuteurs et **les étudiants en PACES à leur charge**.
- de **trois responsables** imprimerie **et d'un responsable imprimerie doublant** : ils assurent l'amélioration, la compilation et l'archivage des documents pédagogiques publiés par l'association, effectuent les commandes auprès de l'imprimeur et les réceptionnent. Ils collaborent avec les responsables de faculté et **les référents des équipes destinées aux PACES**, ainsi qu'avec les chargés de mission Polycopiés.
- de **deux responsables coordination** : ils sont chargés de l'organisation pratique des services de l'association pour les étudiants en PASS. Ils établissent le lien entre le Bureau, les tuteurs et les étudiants en PASS, et collaborent avec le responsable oraux pour l'assister dans sa mission.
- d'un responsable logistique : il assure l'amélioration, la compilation et l'archivage des documents pédagogiques publiés par l'association, effectue les commandes auprès de l'imprimeur et les réceptionnent. Il collabore avec les responsables coordination et les référents de la PASS, ainsi qu'avec les chargés de mission Polycopiés.
- d'un responsable L.AS : il est chargé d'organiser les services de l'association pour les étudiants en L.AS. Il établit le lien entre le Bureau, les tuteurs et les étudiants en L.AS, et collabore avec le responsable oraux pour l'assister dans sa mission.
- d'un responsable oraux : il est chargé de superviser les services du TAT visant à préparer les étudiants en PASS et en L.AS aux oraux de sélection. Il gère l'équipe oraux au second semestre avec l'aide des référents oraux, et collabore avec les responsables coordination et L.AS.
- d'un responsable Bien-Être et Méthodologie : Il est responsable de la branche axée sur l'aide méthodologique, le bien-être et l'hygiène de vie des membres bénéficiaires de l'association. Il est chargé du recrutement et de la gestion d'une équipe de membres actifs volontaires et organise en collaboration avec le vice-président et l'aide du reste du bureau les événements en lien avec cette branche. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche.
- d'un responsable orientation-réorientation : Il est responsable de la branche orientation et réorientation de l'association, qui vise à informer sur les différentes modalités des études et leurs voies d'accès. Il a le devoir de se renseigner régulièrement sur ces dernières. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche.
- **D'un responsable des événements d'orientation et de réorientation** : il est en binôme avec le responsable OREO, et est chargé de l'organisation des événements du Tutorat qui concernent l'orientation, ainsi que la réorientation, au niveau des universités.



- d'un responsable des innovations pédagogiques : Il est responsable de la recherche, la mise en place et la pérennisation d'innovations pédagogiques. Il est chargé de la gestion d'une équipe de membres actifs qui viennent en aide à l'élaboration de projets pédagogiques.

Les responsabilités des postes non pourvus sont assumées par les autres membres du Bureau.

Il est préférable que le Bureau respecte la parité entre les trois UFR. Le Bureau ne doit en aucun cas favoriser une faculté par rapport à une autre.

Modification du "Titre V - Article 25"

Article 25 : Réunion de Bureau

Le Bureau se réunit sur convocation du président chaque fois que nécessaire. Le président se charge d'établir et de communiquer aux autres membres du Bureau un ordre du jour au moins deux jours avant la réunion.

Sont présents à ces réunions au minimum : le président, le vice-président, le trésorier, le secrétaire, le responsable communication, le responsable Bien-Être et Méthodologie, le responsable orientation, le responsable des innovations pédagogiques, un des deux responsables informatique, un responsable de faculté par UFR, ainsi qu'un responsable imprimerie. En cas d'absence, le membre du Bureau se doit de transmettre ses remarques à un membre présent, et de se tenir informé de ce qui a été dit en lisant le compte-rendu rédigé par le secrétaire

Proposition de modification

Le Bureau se réunit sur convocation du président chaque fois que nécessaire. Le président se charge d'établir et de communiquer aux autres membres du Bureau un ordre du jour au moins deux jours avant la réunion.

Sont présents à ces réunions au minimum : le président, le vice-président, le trésorier, le secrétaire, le responsable communication, le responsable Bien-Être et Méthodologie, le responsable orientation-**réorientation ou des évènements d'orientation et de réorientation**, le responsable des innovations pédagogiques, un des deux responsables informatique, **un responsable de faculté, d'un responsable imprimerie ou logistique, d'un responsable coordination, du responsable LAS ainsi que du responsable oraux**. En cas d'absence, le membre du Bureau se doit de transmettre ses remarques à un membre présent, et de se tenir informé de ce qui a été dit en lisant le compte-rendu rédigé par le secrétaire

Modification du "Titre V - Article 27"

Article 27 : Election des membres du Bureau

Les membres du Bureau sont élus lors des Assemblées Générales d'ouverture et de passation, telles que définies dans l'article 18 du règlement intérieur. Si un poste reste non pourvu après ces deux séances d'élections, les autres membres du Bureau assureront la mission du poste vacant. Des élections extraordinaires pourront avoir lieu à n'importe quelle Assemblée Générale si un candidat se manifeste.

Proposition de modification

Les membres du Bureau sont élus lors des Assemblées Générales d'ouverture et de passation, telles que définies dans l'article 19 du règlement intérieur. Si un poste reste non pourvu après ces deux séances d'élections, les autres membres du Bureau assureront la mission du poste vacant. Des élections extraordinaires pourront avoir lieu à n'importe quelle Assemblée Générale si un candidat se manifeste.

Modification du "Titre V - Article 28"

Article 28 : Démission d'un membre du Bureau

27.1. [...]

27.2. [...]

27.3. [...]

Proposition de modification

28.1. [...]

28.2. [...]

28.3. [...]

"L'Assemblée Générale accepte les amendements des Statuts et du Règlement Intérieur du Tutorat Associatif Toulousain tels que présentés le 16 mai 2020."

161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S'abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ A l'unanimité, les changements sont adoptés.

7. Ouverture de postes

En plus des postes habituellement ouverts à l'AG de mi-mandat, il y a donc les nouveaux postes, et le poste de responsable des innovations pédagogiques.

“L'Assemblée Générale accepte l'ouverture des postes du bureau restreint (Président, Vice-président, Trésorier et Secrétaire) et ceux de Responsable Communication, de Responsable Bien-Être Méthodologie, de Responsable Orientation-Réorientation, de Responsable des Innovations Pédagogiques, de Responsable Oaux, de Responsable L.AS et de Responsable des Évènements d'Orientation et de Réorientation.”

161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S'abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ A l'unanimité, les postes cités sont ouverts et feront l'objet d'une élection à l'Assemblée Générale de passation

8. Votes des grilles de l'UE et motion EV

Il faut penser à modifier les grilles de l'UE pour prendre en compte ces changements de postes.

“L'Assemblée Générale approuve les modifications des grilles d'évaluation telles que présentées par le Bureau du Tutorat Associatif Toulousain le 16 mai 2020 afin de les soumettre aux responsables pédagogiques pour une éventuelle application dès l'année universitaire prochaine.”

161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S'abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ A l'unanimité, les nouvelles fiches sont approuvées par l'AG

De plus, avec le confinement, de nombreux EV n'ont pas eu lieu, laissant de très nombreux étudiants à un EV, critère éliminatoire, alors que cela n'est pas totalement de leur fait. Nous souhaitons donc modifier cela en modifiant les grilles pour cette année uniquement, afin qu'un seul EV soit suffisant.

"L'Assemblée Générale accepte qu'à titre exceptionnel pour l'année 2019-2020, et sous réserve d'acceptation par les responsables pédagogiques, tout tuteur ou RM n'ayant fait qu'un seul EV dans le cadre de l'UE Tutorat voit son critère Évènement Validant 2 validé avec 1 point sur 2."

161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S'abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ A l'unanimité, l'AG se prononce pour cette modification, qui sera proposée aux responsables pédagogiques de chaque filière

9. Votes des fiches de postes

Avec la réforme, nous avons mis à jour sur la fond et sur la forme une bonne partie des fiches de postes, et nous en avons créé de nouvelles. Elles n'ont jamais été votées en AG, cela nous semblait une bonne occasion pour officialiser ces documents.

"L'Assemblée Générale approuve les fiches de postes telles que présentées par le Bureau du Tutorat Associatif Toulousain le 16 mai 2020."

161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S'abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ A l'unanimité, l'AG accepte ces fiches de postes qui remplaceront les anciennes sur notre forum

titre V article 24 foi → fois

10. Correction d'une faute d'orthographe

Pendant l'Assemblée Générale, Etienne, un membre actif, a repéré une faute d'orthographe dans le Règlement Intérieur nouvellement voté. Nous souhaitons donc rectifier cette erreur, qui est un pluriel sur le verbe "receptionne" dans le paragraphe du responsable logistique. L'article tel qu'il a été voté un peu plus tôt :

Article 24 : Postes et Responsabilités

Le Bureau est composé :

[...]

- de six responsables de faculté et de deux responsables de faculté doublants : ils sont chargés de l'organisation pratique des services de l'association à destination des membres bénéficiaires dont ils sont responsables. Ils établissent le lien entre le Bureau, les tuteurs et les étudiants en PACES à leur charge.
- de trois responsables imprimerie et d'un responsable imprimerie doublant : ils assurent l'amélioration, la compilation et l'archivage des documents pédagogiques publiés par l'association, effectuent les commandes auprès de l'imprimeur et les réceptionnent. Ils collaborent avec les responsables de faculté et les référents des équipes destinées aux PACES, ainsi qu'avec les chargés de mission Polycopiés.
- de deux responsables coordination : ils sont chargés de l'organisation pratique des services de l'association pour les étudiants en PASS. Ils établissent le lien entre le Bureau, les tuteurs et les étudiants en PASS, et collaborent avec le responsable oraux pour l'assister dans sa mission.
- d'un responsable logistique : il assure l'amélioration, la compilation et l'archivage des documents pédagogiques publiés par l'association, effectue les commandes auprès de l'imprimeur et les réceptionnent. Il collabore avec les responsables coordination et les référents de la PASS, ainsi qu'avec les chargés de mission Polycopiés.
- d'un responsable L.AS : il est chargé d'organiser les services de l'association pour les étudiants en L.AS. Il établit le lien entre le Bureau, les tuteurs et les étudiants en L.AS, et collabore avec le responsable oraux pour l'assister dans sa mission.
- d'un responsable oraux : il est chargé de superviser les services du TAT visant à préparer les étudiants en PASS et en L.AS aux oraux de sélection. Il gère l'équipe oraux au second semestre avec l'aide des référents oraux, et collabore avec les responsables coordination et L.AS.
- d'un responsable Bien-Être et Méthodologie : Il est responsable de la branche axée sur l'aide méthodologique, le bien-être et l'hygiène de vie des membres bénéficiaires de l'association. Il est chargé du recrutement et de la gestion d'une équipe de membres actifs

volontaires et organise en collaboration avec le vice-président et l'aide du reste du bureau les événements en lien avec cette branche. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche.

- d'un responsable orientation-réorientation : Il est responsable de la branche orientation et réorientation de l'association, qui vise à informer sur les différentes modalités des études et leurs voies d'accès. Il a le devoir de se renseigner régulièrement sur ces dernières. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche.

- D'un responsable des événements d'orientation et de réorientation : il est en binôme avec le responsable OREO, et est chargé de l'organisation des événements du Tutorat qui concernent l'orientation, ainsi que la réorientation, au niveau des universités.

- d'un responsable des innovations pédagogiques : Il est responsable de la recherche, la mise en place et la pérennisation d'innovations pédagogiques. Il est chargé de la gestion d'une équipe de membres actifs qui viennent en aide à l'élaboration de projets pédagogiques.

Les responsabilités des postes non pourvus sont assumées par les autres membres du Bureau.

Il est préférable que le Bureau respecte la parité entre les trois UFR. Le Bureau ne doit en aucun cas favoriser une faculté par rapport à une autre.

Proposition de modification

Le Bureau est composé :

[...]

- de six responsables de faculté et de deux responsables de faculté doublants : ils sont chargés de l'organisation pratique des services de l'association à destination des membres bénéficiaires dont ils sont responsables. Ils établissent le lien entre le Bureau, les tuteurs et les étudiants en PACES à leur charge.

- de trois responsables imprimerie et d'un responsable imprimerie doublant : ils assurent l'amélioration, la compilation et l'archivage des documents pédagogiques publiés par l'association, effectuent les commandes auprès de l'imprimeur et les réceptionnent. Ils collaborent avec les responsables de faculté et les référents des équipes destinées aux PACES, ainsi qu'avec les chargés de mission Polycopiés.

- de deux responsables coordination : ils sont chargés de l'organisation pratique des services de l'association pour les étudiants en PASS. Ils établissent le lien entre le Bureau, les tuteurs et les étudiants en PASS, et collaborent avec le responsable oraux pour l'assister dans sa mission.

- d'un responsable logistique : il assure l'amélioration, la compilation et l'archivage des

documents pédagogiques publiés par l'association, effectue les commandes auprès de l'imprimeur et les **réceptionne**. Il collabore avec les responsables coordination et les référents de la PASS, ainsi qu'avec les chargés de mission Polycopiés.

- d'un responsable L.AS : il est chargé d'organiser les services de l'association pour les étudiants en L.AS. Il établit le lien entre le Bureau, les tuteurs et les étudiants en L.AS, et collabore avec le responsable oraux pour l'assister dans sa mission.

- d'un responsable oraux : il est chargé de superviser les services du TAT visant à préparer les étudiants en PASS et en L.AS aux oraux de sélection. Il gère l'équipe oraux au second semestre avec l'aide des référents oraux, et collabore avec les responsables coordination et L.AS.

- d'un responsable Bien-Être et Méthodologie : Il est responsable de la branche axée sur l'aide méthodologique, le bien-être et l'hygiène de vie des membres bénéficiaires de l'association. Il est chargé du recrutement et de la gestion d'une équipe de membres actifs volontaires et organise en collaboration avec le vice-président et l'aide du reste du bureau les événements en lien avec cette branche. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche.

- d'un responsable orientation-réorientation : Il est responsable de la branche orientation et réorientation de l'association, qui vise à informer sur les différentes modalités des études et leurs voies d'accès. Il a le devoir de se renseigner régulièrement sur ces dernières. Il est un interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs à l'association et des services universitaires intervenant dans le cadre des actions de cette branche.

- D'un responsable des événements d'orientation et de réorientation : il est en binôme avec le responsable OREO, et est chargé de l'organisation des événements du Tutorat qui concernent l'orientation, ainsi que la réorientation, au niveau des universités.

- d'un responsable des innovations pédagogiques : Il est responsable de la recherche, la mise en place et la pérennisation d'innovations pédagogiques. Il est chargé de la gestion d'une équipe de membres actifs qui viennent en aide à l'élaboration de projets pédagogiques.

Les responsabilités des postes non pourvus sont assumées par les autres membres du Bureau.

Il est préférable que le Bureau respecte la parité entre les trois UFR. Le Bureau ne doit en aucun cas favoriser une faculté par rapport à une autre.

“L’Assemblée Générale approuve la modification de l’article 24 du titre V du Règlement Intérieur du Tutorat Associatif Toulousain telle que présentée le 16 mai 2020.”

161 membres votants

Ne se prononce pas : 0

S’abstient : 0

Contre : 0

Pour : 161

→ A l’unanimité, l’AG accepte la correction de cette erreur.

La présidente remercie les différentes personnes ayant participé à cette Assemblée Générale malgré le contexte particulier, puis clôt l’Assemblée Générale.

Procès-Verbal rédigé par le secrétaire du TAT, Maxime Arribat

